

L'Université Lumière Lyon 2 encourage l'engagement étudiant

20 janvier 2026

Convaincue que l'engagement et la vie associative sont sources d'épanouissement individuel et collectif pour ses étudiantes et étudiants ainsi que de puissants leviers pour développer leurs compétences professionnelles, l'Université Lumière Lyon 2 reconnaît l'engagement étudiant par l'attribution d'un bonus. Avec un nombre de dossiers déposés multiplié par 5 depuis 2017, la formule séduit le public étudiant.

Au sein des formations de l'Université Lumière Lyon 2, l'engagement et la vie associative ont toute leur place avec un dispositif spécifique offrant une bonification. Que les étudiantes et étudiants soient engagés bénévolement au sein d'une association ou d'une structure publique ou privée, auprès d'un service de l'université, volontaires en service civique, sapeurs-pompiers volontaires, réservistes ou élus au sein des instances universitaires, leur engagement peut faire l'objet d'une bonification.

Accessible dès la L2 et jusqu'au M2, le dispositif de valorisation de l'engagement étudiant permet de mettre en avant les compétences acquises lors d'une expérience de bénévolat ou de volontariat venant renforcer les acquis académiques des étudiantes et étudiants. Pour bénéficier de la bonification, il est nécessaire de suivre un module de vidéos en ligne expliquant le dispositif et ses enjeux. Des ateliers d'accompagnement sont ensuite proposés de façon optionnelle. Ils apportent des précisions sur la constitution du dossier et accompagnent les étudiantes et les étudiants dans la valorisation des compétences acquises, pour les transposer à l'environnement professionnel (CV, lettre de motivation, entretien.) Enfin, un dossier est à déposer devant la commission « engagement étudiant ». À l'issue de ce processus, un jury cherchera à évaluer la façon dont l'étudiante ou l'étudiant restitue son expérience, sa capacité d'analyse sur l'engagement pris et les apports retirés tant sur un plan personnel qu'en termes d'acquisition de savoirs et de compétences professionnelles.

Ce dispositif de soutien à l'engagement étudiant s'inscrit dans le cadre d'un objectif plus important : l'amélioration globale de la participation des étudiantes et des étudiants à la vie universitaire en encourageant la constitution d'associations étudiantes agréées, en soutenant les projets étudiants ou encore en organisant tous les deux ans un budget participatif étudiant...

- En savoir plus sur le dispositif de valorisation de l'engagement étudiant : <https://www.univ-lyon2.fr/vie-des-campus/valorisation-de-l-engagement-etudiant-1>